

Auxerre le 4 mai 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La rentrée décidée arbitrairement par le président de la république pour le 11 mai à contrario de l'avis du conseil scientifique, qui avait lui opté pour septembre, a provoqué une inquiétude légitime et soulevé nombre d'interrogations quant aux conditions de cette reprise.

Les différentes interventions gouvernementales qui ont suivi n'ont ni totalement rassuré ni répondu aux nombreuses questions. Au contraire, la multiplication des annonces et des contre-annonces a créé un climat anxigène tant pour les personnels que pour les familles. A quelques jours de cette « reprise » les éléments qui nous sont parvenus ne permettent pas d'envisager sérieusement une reprise le 11 mai pour les enseignants et le 14 pour les enfants.

Les conditions de cette reprise ne sont pas claires. Le ministre de l'Education Nationale a d'abord parlé de reprise pour les GS, les CP et les CM2. Ensuite le premier ministre a parlé de l'ensemble des classes en maternelle et en élémentaire. Le Préfet et le Recteur de Bourgogne sont revenus ce mercredi 30 avril à la première hypothèse.

La FSU demande simplement que cette multiplication d'interventions cesse et que les collectivités locales, les directrices et directeurs d'école et les équipes puissent préparer sereinement cette reprise en fonction des réalités de chacune des écoles qu'ils sont les seuls en capacité d'évaluer.

La FSU dénonce d'ailleurs les propos d'IEN dans leur note de service qui précisent : pré-rentrée des enseignants le 11 et le 12 (si besoin) et rentrée des enfants au plus tard le 14, propos en parfaite contradiction avec ceux du Préfet et du Recteur de région.

Le premier ministre en priorisant l'accueil des plus jeunes a confirmé que cette volonté de reprise était plus économique que sociale. Si nous sommes conscients de la nécessité d'une reprise de l'activité économique, celle-ci ne justifie pas de mettre en péril non seulement la santé des agent-es publics, mais également celle des usagers et de la société toute entière !

Certes un protocole sanitaire national vient juste d'être élaboré comme l'avait réclamé la FSU, mais son contenu ne répond que partiellement aux préconisations que nous avons envoyées au premier ministre . Nous avons ainsi demandé la possibilité effective que soient testés les personnels, les jeunes enfants et les élèves ou encore le suivi sanitaire des agent-es par la médecine de prévention. De plus, la faisabilité du protocole proposé est loin d'être acquise dans nombre d'écoles de notre département, et à moyen terme dans les collèges et lycées. Comment comprendre que les regroupements ne seront autorisés que jusqu'à 10 personnes dans l'espace public, et qu'il y aurait 15 élèves par classe donc 16 personnes ou plus selon le nombre d'adultes présents. Mettre 16 personnes dans 50 m², nos simulations

montrent que ce ne sera pas faisable si on veut pouvoir assurer une circulation en toute sécurité dans la salle. Tout cela fait d'ailleurs l'objet d'un courrier d'alerte que vous ont adressé les membres du CHSCT départemental.

De plus, avec la publication du protocole définitif, nous constatons un recul quant au port des masques : ceux-ci ne seraient obligatoires que si les règles de distanciation physique ne peuvent être appliquées. Autrement, ils ne seraient que recommandés, par exemple en cours, pour les élèves et les enseignants. Chacun d'entre nous sait bien qu'il est impensable de faire cours sans jamais s'approcher des élèves ! Ils seraient par contre obligatoires pendant les récréations pour les élèves... Ce qui conduirait à des manipulations de masques par les élèves au cours de la journée et donc un risque accru de contamination.

Ces incohérences sont la preuve que les considérations budgétaires ou de pénurie priment sur les considérations sanitaires. Ces préconisations renvoient à la responsabilité individuelle le fait de se protéger ce qui est un dédouanement inacceptable de l'Etat employeur.

Les personnels ont besoin de temps pour engager un travail entre les enseignants, les parents et les élus afin de décliner localement ce protocole et le soumettre à l'approbation des conseils d'école, comme à celle des Conseils d'Administration pour les établissements du secondaire. Qui de la hiérarchie validera les protocoles d'école ? Les enseignants n'ont pas la formation, ni la qualification pour le faire.

Comment comprendre aussi que si l'Yonne est en zone rouge le 7 mai, les écoles primaires pourraient accueillir des élèves alors que cela sera interdit pour le secondaire ? Sachant que les études épidémiologiques actuelles divergent sur la contagiosité du virus chez les plus jeunes, que les hôpitaux icaunais sont déjà en tension et ne pourraient faire face à un rebond possible de la pandémie et que les gestes barrières sont inapplicables chez les enfants a fortiori les plus jeunes, la FSU s'oppose à cette reprise des écoles à une telle date et dans un tel contexte.

L'élaboration des conditions d'une éventuelle reprise doit répondre prioritairement aux exigences de sécurité sanitaire, respecter l'expertise pédagogique des personnels et leur temps de travail et ce ne sera pas le cas. ***Aussi, la FSU a pris soin de déposer une alerte sociale à compter du 11 mai et, afin d'éviter tout retour précipité, elle accompagnera les enseignants et enseignantes sur les modalités d'usage du droit de retrait et du droit d'alerte.***

Pour la FSU

Philippe WANTE

